



Information

RENSEIGNEMENTS ET CONSEILS CONCERNANT LES PASSAGES À NIVEAU

- Au Canada, on compte environ 55 000 passages à niveau publics et privés et passages pour piétons.
- Les collisions aux passages à niveau font encore trop de morts et de blessés.
- Environ 50 p. 100 des collisions mettant en cause un véhicule et un train se produisent à un passage à niveau équipé de dispositifs d'avertissement (barrières, feux, cloches).
- Les trains ne peuvent pas s'arrêter rapidement. La distance de freinage d'un train de marchandises moyen roulant à 100 km/h est d'environ 1,1 kilomètre, et celle d'un train de voyageurs roulant à 120 km/h, d'environ 1,6 km, soit l'équivalent de 14 terrains de football.
- La croix de Saint-André indique la présence d'un passage à niveau, prêtez-y attention. Certains passages à niveau, où la circulation est relativement dense, sont équipés de feux, de cloches ou de barrières.
- Prêtez l'oreille aux cloches et aux sifflets de locomotive. Pour éviter les distractions, baissez le ventilateur, le chauffage et la radio, ou éteignez-les jusqu'à ce que vous ayez franchi le passage à niveau en toute sécurité. Baissez la vitre du véhicule pour mieux entendre.
- Ne contournez jamais de barrières abaissées : c'est illégal et cela pourrait vous coûter la vie. Si vous soupçonnez qu'un signal fonctionne mal, composez le numéro 1-800 apposé sur le signal du passage à niveau ou à proximité, ou communiquez avec les forces de l'ordre locales.
- Ne tentez jamais de battre de vitesse un train à un passage à niveau, car ce serait peine perdue.
- Assurez-vous de ne pas rester pris sur la voie ferrée. Avancez seulement si vous avez la certitude de pouvoir dégager complètement le passage à niveau. Rappelez-vous : le train déborde de trois pieds sur chaque côté de la voie.
- Si votre véhicule cale sur la voie ferrée à un passage à niveau, faites sortir immédiatement les occupants et demandez-leur de s'éloigner de la voie. Déplacez-vous dans la direction d'où vient le train pour ne pas être heurté par des débris, car en cas de collision, votre véhicule sera projeté vers l'avant.

- Lorsque vous attendez à un passage à niveau à voies multiples, assurez-vous qu'un second train n'arrive pas sur l'autre voie, d'une direction ou de l'autre, avant de traverser.
- Les voies ferrées, les ponts à chevalets, les gares de triage et le matériel ferroviaire sont de propriété privée. Il est illégal d'y marcher ou d'y jouer. Les intrus risquent d'être arrêtés et sont passibles d'amendes. Trop souvent des personnes y ont trouvé la mort.
- En 2007, l'intrusion sur la propriété ferroviaire a fait 57 morts et 27 blessés graves.
- Ne circulez pas sur les voies ferrées ni sur les autres emprises ferroviaires, ou encore dans les tunnels, à pied, à bicyclette ou en véhicule tout terrain.
- Traversez les voies ferrées uniquement aux passages pour piétons ou pour véhicules. Respectez tous les signaux et panneaux d'avertissement.
- N'essayez jamais de sauter dans un véhicule ferroviaire. Un faux pas pourrait vous coûter un membre, voire la vie.

Avril 2008